



La Chaux, le 3 novembre 2018

Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A**

**1308 LA CHAUX**

**Préavis municipal N°22/2016-2021 relatif une demande de crédit pour garantir la qualité de l'eau des sources de Vuichime et démolir l'ancien réservoir.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PREAMBULE**

Le présent préavis concerne deux sujets dont voici les explications :

1. Après les fortes pluies de la fin de l'année 2017, l'analyse bactériologique de l'échantillon de l'eau des sources de Vuichime prélevé le 12 décembre a délivré un résultat non conforme avec la présence de bactéries d'origine fécale.

Pour mémoire, depuis la fin de l'été 2017 jusqu'à mi-décembre, très peu de précipitations sont tombées dans notre région et plus particulièrement sur le Jura vaudois qui est la réserve de notre eau potable.

Les très fortes précipitations survenues ensuite ont lavé tout ce qui se trouvait en surface. Momentanément, une partie de ces substances se sont retrouvées dans les diverses sources d'eau potable qui se trouvent au Pied-du-Jura.

La ressource en eau potable communale présente donc un risque potentiel.

Pour garantir la sécurité sanitaire, une désinfection de l'eau produite par les sources de Vuichime est nécessaire.

2. Le réservoir communal, mis hors service depuis le raccordement du réseau sur le réservoir de Vy de Mauraz, doit être démoli. Il s'agit d'une obligation légale puisqu'il est non conforme à la zone agricole depuis sa déconnexion. De plus, sa démolition est une condition du versement des subventions de l'ECA au Groupement de Vy de Mauraz.

## **2. TRAVAUX PREVUS**

### **2.1 Désinfection UV des sources de Vuichime.**

Le rayonnement de longueur d'onde qui correspond à l'ultraviolet (ci-après appelé UV) permet d'altérer irrémédiablement l'ADN des micro-organismes contenus dans l'eau et d'assurer ainsi la désinfection.

Il s'agit donc d'installer un appareil UV pour traiter le débit de 1'000 l/min qui correspond à l'enclenchement en parallèle des deux pompes de la station de pompage de Vuichime (ci-après appelée STAP).

Le choix de l'appareil s'est porté sur une fourniture compacte à installer dans la chambre de service du réservoir de Vy de Mauraz, là où l'énergie est disponible et l'accès facile tout au long de l'année.

Les modifications d'appareillage sont limitées. En plus de l'appareil UV, seules des tubulures en acier inoxydable devant être modifiées ou remplacées.

### **2.2 Démolition du réservoir communal**

L'autorisation de construire les ouvrages du Groupement de Vy de Mauraz délivrée en 2012 contenait une condition relative à la démolition des anciens réservoirs mis hors service dans le cadre des travaux. Quatre anciens ouvrages sont concernés :

- le réservoir de Chardonney (copropriété des communes de Cossonay, Senarclens et Chavannes-le-Veyron),
- le réservoir de Dizy,
- la chambre de l'ancien surpresseur de Cuarnens
- et notre réservoir.

Concernant notre ancien réservoir, il s'agit de démolir l'accès aux cuves, la dalle et les murs jusqu'au niveau -1 m par rapport au niveau du terrain qui se trouve autour de la bâtisse. Il est aussi prévu d'évacuer les matériaux de démolition, percer le radier, remblayer l'ouvrage et remettre en état le terrain.

### 3. ASPECT FINANCIER

Le devis des travaux a été établi par un bureau d'ingénieurs spécialisé sur la base de prix pratiqués usuellement et d'offres d'entreprises pour le dispositif UV, la chambre préfabriquée et la démolition du réservoir.

#### 3.1 Désinfection UV des sources de Vuichime

Dispositif de désinfection UV	CHF	27'000.00
Modification de l'appareillage	CHF	5'000.00
Adaptation du système de télégestion	CHF	7'000.00
Alimentation électrique	CHF	4'000.00
Câblages électriques	CHF	3'000.00
Frais techniques et administratifs	CHF	6'000.00
Divers et imprévus 10%	<u>CHF</u>	<u>5'200.00</u>
Total HT	CHF	57'200.00
TVA 7.7 % arrondi	<u>CHF</u>	<u>4'400.00</u>
<b>Total TTC:</b>	<b>CHF</b>	<b>61'600.00</b>

#### 3.2 Démolition du réservoir communal

Génie civil	CHF	26'000.00
Frais techniques et administratifs	CHF	2'500.00
Divers et imprévus 10%	<u>CHF</u>	<u>2'900.00</u>
Total HT	CHF	31'400.00
TVA 7.7 % arrondi	<u>CHF</u>	<u>2'420.00</u>
<b>Total TTC:</b>	<b>CHF</b>	<b>33'820.00</b>

#### 3.3 Récapitulation

<b>1. Désinfection UV des sources de Vuichime</b>	<b>CHF</b>	<b>61'600.00</b>
<b>2. Démolition du réservoir communal</b>	<b>CHF</b>	<b>33'820.00</b>
<b>Total général TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>95'420.00</b>

## 4. CONCLUSIONS

En conclusion de son préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal N°22/2016-2021 relatif à une demande de crédit de **CHF 96'000.- TTC** pour garantir la qualité de l'eau des sources de Vuichime et démolir l'ancien réservoir ;
- Ouï le rapport de la Commission Gestion et Finances chargée de son étude ;
- Ouï le rapport de la Commission des Eaux chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### Le Conseil général de La Chaux décide:

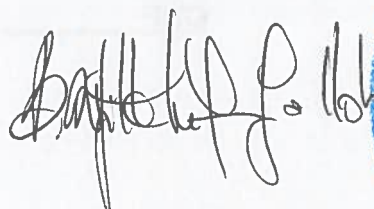
1. d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux proposés dans le préavis N°22/2016-2021 ;
2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 96'000.- ;
3. de financer ces travaux en prélevant ce montant sur les liquidités de la bourse communale.

Adopté en séance de Municipalité du 5 novembre 2018.

Dossier traité par M. Pascal Rossy, Municipal.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



Brigitte Dufour



La Secrétaire :



Thérèse Boffa

Préavis présenté au Conseil Général en séance du 6 décembre 2018.